



Les Actes

Synthèse séance plénière introductive 3 Décembre 2009





Séances plénières du 3 décembre 2009

III. Panorama des stratégies et actions mises en œuvre face à la crise avec le soutien du FSE

Daniel DESESQUELLE débute la discussion en demandant à François de Lavergne, évaluateur au sein du consortium Amnyos/Edater en charge de l'évaluation du programme opérationnel national FSE, de rappeler aux participants le rôle d'un évaluateur.

François de LAVERGNE introduit ces propos en rappelant qu'un évaluateur est amené, en ce qui concerne FSE, à jouer à la fois le rôle de gendarme (pour vérifier la prise en compte réglementaire de l'évaluation) et de force de mobilisation et de proposition. L'évaluation se situe au cœur du fonctionnement du programme opérationnel national FSE qui est piloté par les performances. L'évaluateur est donc à la fois à côté et à l'intérieur du programme.

1. Le Programme Opérationnel du FSE : une réponse aux faiblesses structurelles de l'économie, de l'emploi et de la formation

Daniel DESESQUELLE poursuit la discussion en précisant que le FSE est, par essence, un outil structurel. Il s'interroge alors sur l'adaptation dont il a pu faire l'objet en période de crise.

Pour répondre à cette question, **François de LAVERGNE** constate, tout d'abord, que le Programme opérationnel national FSE a été élaboré et mis en place pour répondre à des faiblesses structurelles de la relation économie-emploi-formation.

En 2005, le taux d'emploi, en France, était de 68 %, inférieur de 2 points à la moyenne européenne. Cela s'expliquait par le fait que les jeunes entraient plus tard sur le marché du travail et parce que la population active âgée était moins importante que dans d'autres pays. D'où la nécessité de créer ou de favoriser la reprise des entreprises et de lancer des mesures afin de développer le maintien dans l'emploi des seniors.

En 2007, la formation professionnelle représentait 7,5 % de la population active, chiffre éloigné de l'objectif communautaire de 12,5 %. On notait également une réelle faiblesse de la formation professionnelle entre 25 et 39 ans.

De plus, l'accès à la formation continue en entreprise reste mal réparti, les salariés les moins qualifiés étant peu bénéficiaires, et *vice-versa*.

Par ailleurs, il existe des « poches » de chômage de longue durée importantes en France, entraînant un cumul de difficultés sociales (emploi, chômage, logement, intégration sociale). De ce point de vue, il apparaît que les actions du FSE, si l'on se réfère à l'évaluation finale du DOCUP Objectif 3 FSE 2000-2006 et à des évaluations récentes concernant l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion, sont efficaces dès lors qu'elles sont dirigées vers le retour à l'emploi.

En outre, les discriminations liées à l'âge, au lieu de résidence, au patronyme ou encore à l'origine ethnique persistent en France. Il a donc paru souhaitable de prévoir une intervention du FSE dans ce domaine.

Enfin, il a été jugé nécessaire de soutenir les nombreux besoins de formation au niveau local pour éviter les décrochages scolaires.

Le programme opérationnel du FSE vise à rester en adéquation avec la stratégie de Lisbonne. S'il dispose d'une enveloppe modeste, 4,7 milliards d'euros environ, celle-ci n'en apparaît pas moins significative sur des objectifs spécifiques. D'où la nécessité d'un ciblage et d'une concentration, avec une structuration claire du programme en 4 axes, en réponse aux enjeux susmentionnés :

- l'accompagnement à la création d'emploi dans les entreprises ;
- l'amélioration de l'action et de l'efficacité des services publics de l'emploi et un abondement aux actions de formation des demandeurs d'emploi mises en place par les Conseils Régionaux ;
- la contribution à la lutte contre l'exclusion sociale, avec un soutien des entreprises d'insertion, des PLIE, et des PDI ;
- la mise en œuvre d'actions de développement du capital humain.



Séances plénières du 3 décembre 2009

Ce programme opérationnel est aujourd'hui déconcentré à 85 % au niveau régional.

En corollaire, un plan national d'évaluation a été mis en place.

Au terme de cette première présentation, **Daniel DESESQUELLE** demande si le FSE est facteur d'innovation.

François de LAVERGNE rappelle que plusieurs visions du FSE coexistent encore en France à ce sujet. L'une d'elles veut que le FSE permette de créer de nouveaux services, pour certains segments de la population, notamment les demandeurs d'emploi ou les salariés en formation, par l'alternance ou encore en utilisant les innovations technologiques. Le FSE a parfois permis de mener des expériences pilotes, qui ont ensuite essaimé dans d'autres politiques. De ce point de vue, la politique d'essaimage des bonnes pratiques suscitée par le FSE paraît exemplaire.

2. Le FSE : quelle contribution à la maîtrise des effets de la crise économique ?

François de LAVERGNE poursuit sa présentation en constatant que, face à la crise, le FSE a mobilisé différents dispositifs locaux afin de faciliter les transitions professionnelles qui devront s'accomplir. Il cite notamment :

- le dispositif «FIFTY» d'Opcalia, visant à gérer les secondes parties de carrières ;
- la charte régionale d'engagement face à la crise économique en Poitou-Charentes ;
- le programme «Libres Savoirs» en région Centre pour la formation aux savoirs fondamentaux;
- la mise en place de diagnostics de milieu de carrière par l'AGEFOS-PME ;
- la mise en place de mesures de micro-crédit aidant à la création d'entreprises de proximité dans plusieurs Régions.

La dynamique du FSE accompagne donc les projets des branches professionnelles et des territoires.

En fin de présentation, **François de LAVERGNE** dresse quelques pistes pour les réflexions à conduire dans le cadre des différents forums :

Introduction au Forum 1 – Investir dans la formation, une clé pour l'avenir

Aujourd'hui, le taux de participation à la formation continue est de 3 %. Il est en régression depuis 4 ou 5 ans. Au moment où l'on aurait besoin d'une augmentation durable de l'effort de formation, la formation continue tend donc à diminuer. Ce phénomène a été aggravé par la crise économique.

Il convient donc de maintenir l'effort de formation sur les bas niveaux de qualification, possibles exclus des nouveaux emplois et des nouveaux métiers.

Enfin, la formation tout au long de la vie et la mobilité constituent un enjeu central.

Introduction au Forum 2 – Accompagner et reclasser les salariés touchés par la crise

Le nombre d'interventions du FSE sur des opérations significatives a augmenté en 2008 et 2009. Cela révèle sans doute l'intérêt de cibler d'emblée les opérations d'accompagnement des mutations.

Cependant, la main d'œuvre est aujourd'hui très peu mobile d'un secteur à l'autre. Il faudra trouver des solutions pour améliorer la situation, notamment via la formation.

Introduction au Forum 3 – Soutenir la création et la reprise d'entreprises

La création et la reprise d'entreprises sont toujours très dynamiques en France, mais l'apparition du statut d'auto entrepreneur vient sans doute brouiller la visibilité en la matière.

Aujourd'hui, 40 % des créateurs aidés sont des femmes. Le FSE a aidé 26 000 créations d'entreprises depuis qu'il a été mis en place dans l'actuelle programmation.



Séances plénières du 3 décembre 2009

Introduction au Forum 4 – Faciliter l'accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables en accompagnement du rSa

La part des personnes très éloignées du marché du travail est très sensible à la conjoncture avec un décalage de plusieurs mois. Nous constatons également les difficultés croissantes des dispositifs d'insertion à proposer des sorties vers l'emploi. Par exemple, les sorties en emploi durable après accompagnement par le FSE des PDI ressortent à 23 %.

Les enjeux transversaux

Le FSE peut servir à faire émerger des projets exemplaires et à diffuser des bonnes pratiques. Il faudra continuer à l'optimiser en termes de gestion et de simplification, à mesurer ses performances, et à lui permettre de mieux prendre en compte le développement durable et l'innovation.

Après la présentation de ces pistes, **Daniel DESEQUELLE** propose de se pencher plus précisément sur le développement des «emplois verts», lesquels peuvent utilement contribuer à de nouvelles formes d'emploi.

François de LAVERGNE apporte quelques éléments chiffrés sur cette thématique. Il précise que les projets comportant une composante «développement durable» commencent à être recensés. S'agissant de la dimension environnementale, d'après les chiffres publiés par l'ADEME, environ 70 000 emplois auraient été créés l'an dernier dans ce domaine, et le total des emplois concernés à près de 500 000 emplois, avec un fort potentiel de croissance. Il existe donc là un gisement de créations d'emplois à exploiter. Il confirme que le FSE pourrait y contribuer.

Le FSE pourrait également se pencher sur l'évolution des métiers induite par les préoccupations de développement durable, d'efficacité énergétique et d'autres domaines évoqués lors du Grenelle de l'Environnement, car il ne s'agit pas seulement d'emplois verts mais du croisement des préoccupations du développement durable avec les métiers et emplois traditionnels. Il conclut ses propos en constatant qu'il y a là un important travail prospectif à mener.

3. Echanges avec la salle

Un journaliste du site «Café Babel» revient sur le statut d'auto entrepreneur évoqué en cours de discussions et demande quels sont les apports du FSE en matière de création d'activité par rapport à celui-ci.

François de LAVERGNE rappelle que le FSE intervient aujourd'hui au niveau de l'accompagnement «classique» des créateurs d'entreprises. Un certain nombre d'opérateurs, constitués en réseaux, accompagne ces entrepreneurs dans la durée. Comme il souhaite que ces réseaux soient performants, le FSE les accompagne eux-mêmes et les pousse à améliorer leurs procédures.

Une participant oriente la discussion sur la dimension de l'égalité Hommes/femmes et demande comment celle-ci est intégrée dans les travaux de l'évaluateur du programme opérationnel national FSE.

François de LAVERGNE constate que l'évaluateur a dû repérer les actions ayant une dimension particulière permettant de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de son travail, il demande ainsi aux porteurs de projets sollicitant l'aide du FSE de préciser si cette dimension est présente ou non dans leur projet au niveau de chaque opération mais aussi des actions qu'elle enclenche, et de prévoir des indicateurs permettant de mesurer l'impact sur l'égalité hommes/femmes. Ainsi, il est possible de savoir, en temps réel, qui participe à quoi, combien de femmes et d'hommes bénéficient des dispositifs et combien de projets procèdent de cette dimension. Il rappelle également que ces projets peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire de 15 % par rapport aux autres projets aidés par le FSE.

Cependant, il constate qu'il est trop tôt pour pouvoir apprécier l'intégration de ce thème dès l'instruction des dossiers, au niveau régional. Les Préfectures Région et les autres acteurs concernés ont pris des mesures en la matière. La thématique progresse donc, mais il s'agit là d'un combat de longue haleine. Le Plan d'évaluation comprend d'ailleurs une évaluation spécifique sur cette dimension.

Au terme de cet échange, l'animateur propose aux participants de rejoindre les différents forums.